

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

Distr. restreinte
29 avril 2019
Français
Original : anglais et français

Comité permanent
74^e réunion

**Rapport de la soixante-quatorzième réunion du
Comité permanent (5-7 mars 2019)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
<i>Chapitre</i>		
I. Introduction	1	3
II. Adoption du programme de travail du Comité permanent pour 2019.....	2	3
III. Gestion, contrôle administratif et financier, et ressources humaines	3-16	3
IV. Actualisation des budgets et du financement	17-20	5
V. Partenariats stratégiques et coordination (y compris les réformes aux Nations Unies).....	21-27	6
VI. Activités régionales et programmes globaux	28-64	7
VII. Protection internationale	65-67	14
VIII. Politique de programme/protection.....	68-77	14
IX. Questions diverses.....	78	16
Annexe I Décision sur les budgets et le financement pour 2018 et 2019		17
Annexe II Décision sur la version révisée des termes de référence et des critères de composition du Comité d'audit et de contrôle indépendant		18

I. Introduction

1. Le Président du Comité exécutif, Son Excellence l'Ambassadeur Boudjemâa Delmi (d'Algérie) a ouvert la soixante-quatorzième réunion du Comité permanent. Les déclarations faites et les exposés présentés par les hauts responsables du HCR sont disponibles sur la [page Internet de la 74^e réunion](#).

II. Adoption du programme de travail du Comité permanent pour 2019

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour de la réunion (EC/70/SC/CRP.1) et le programme de travail de 2019 (EC/70/SC/CRP.2), tels que présentés.

III. Gestion, contrôle administratif et financier, et ressources humaines

3. La Haut Commissaire Adjointe a informé le Comité des derniers développements liés au processus de changement au HCR, notamment au plan de régionalisation. Elle a parlé de son impact sur bon nombre de fonctionnaires et leurs familles, et a indiqué quelques-unes des mesures prises par l'Organisation pour les soutenir.

A. Révision des termes de référence et des critères de composition du Comité d'audit et de contrôle indépendant

4. La Haut Commissaire Adjointe a rappelé les recommandations faites à l'issue de l'examen en 2016 des fonctions de contrôle au sein de l'Organisation. Suite à ces recommandations, le Haut Commissaire avait décidé de regrouper les fonctions de contrôle sous la responsabilité du Bureau de l'inspecteur général, et de solliciter l'avis du Comité d'audit et de contrôle indépendant (IAOC) pour nommer et, si nécessaire, révoquer l'Inspecteur général. Pour permettre au IAOC d'assumer ces fonctions, il fallait réviser ses termes de référence et les critères de sa composition.

5. Le projet de décision sur la révision des termes de référence et les critères de composition du IAOC, tel que présenté dans le document EC/70/SC/CRP.5/rev.1, a été adopté.

B. Exposé sur le travail du Bureau de l'inspecteur général

6. L'Inspecteur général a présenté un exposé sur le travail de son bureau. Elle a relevé les progrès accomplis ayant abouti aux réformes en matière de contrôle, notamment à une nouvelle capacité de « contrôle stratégique », à de meilleurs rapports avec les entités internes et externes de contrôle ainsi qu'avec des États et des partenaires, et à l'amélioration du dialogue et de la collaboration au sein de l'Organisation, y compris avec les hauts responsables.

7. Le Comité a exprimé sa satisfaction pour le travail effectué par le Bureau de l'inspecteur général (IGO) et les hauts responsables de l'Organisation pour renforcer l'intégrité. Le HCR a été encouragé à continuer de prendre des mesures pour renforcer l'intégrité et améliorer l'efficacité de son travail par des mécanismes solides de contrôle et de responsabilité. Les délégations ont relevé avec inquiétude l'augmentation significative du nombre de plaintes d'inconduite, mais elles ont reconnu que ce phénomène s'explique dans une large mesure par l'accroissement des activités de l'Organisation dans ce domaine et une meilleure prise de conscience et une confiance accrue pour le système. Elles ont par ailleurs reconnu que le HCR mène ses opérations dans des contextes difficiles, essentiellement marqués par des risques élevés, raison pour laquelle la prévention est indispensable. C'est ainsi qu'elles ont beaucoup soutenu l'approche améliorée du HCR pour la gestion des risques, notamment l'accroissement du nombre de spécialistes en gestion des risques affectés sur le

terrain. Le HCR a été encouragé à continuer de répondre aux inconduites et de renforcer la gestion des risques.

8. Les délégations ont salué l'introduction de la fonction de contrôle stratégique ainsi que l'étude comparative de sept opérations sur l'application de la politique du HCR relative aux situations d'urgence, avec un accent particulier sur les leçons apprises. Le Comité a loué le travail effectué par l'Organisation sur la prévention et la lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels. Elle a été encouragée à rester ferme sur cette question, en donnant notamment le bon exemple à ses partenaires. Des délégations se sont dites préoccupées par l'augmentation du nombre de plaintes d'inconduite contre les partenaires d'exécution, concernant en particulier l'exploitation et les abus sexuels et ont demandé au HCR les mesures prises pour faire face à cette situation. Elles ont souligné la nécessité d'un meilleur suivi et ont encouragé le HCR à renforcer les pratiques de diligence raisonnable et les mesures de responsabilité à l'égard de ses partenaires d'exécution.

9. L'approche améliorée de communication du HCR sur les questions relatives au contrôle a été saluée, et les États ont souligné la nécessité de veiller à la transparence et au respect des délais, afin de maintenir la confiance envers l'Organisation. Les séances d'information trimestrielles sur l'intégrité ont été particulièrement appréciées. Elles devraient s'étendre à tous les États. Beaucoup de délégations ont souligné la nécessité de mettre suffisamment de ressources à la disposition du Bureau de l'inspecteur général, en le dotant notamment d'une capacité suffisante pour des enquêtes. Une question a été posée en vue de savoir comment le plan de régionalisation allait affecter le travail du Bureau de l'inspecteur général et si celui-ci entendait établir sa présence dans tous les lieux abritant les Bureaux régionaux.

10. L'Inspecteur général a fait observer que le travail de son bureau avait beaucoup changé au cours de ces dernières années et qu'il s'engageait davantage dans la prévention, travaillant étroitement avec l'équipe dirigeante et toute l'Organisation dans un certain nombre de domaines. Elle a parlé des diverses initiatives que soutient son bureau, ce qui a pour effet d'accroître d'une manière significative sa charge de travail, concernant notamment l'intégrité, la transparence et les rapports aux donateurs. Des efforts sont déployés pour fournir plus d'informations aux victimes et aux plaignants. L'Inspecteur général a affirmé que l'accroissement des plaintes contre les partenaires d'exécution résultait des mécanismes mis en place par le HCR, comme les mécanismes communautaires de retour d'information. Pour faire face à ce défi, une approche engageant l'ensemble de l'Organisation est nécessaire, allant du choix des partenaires à un meilleur suivi de leurs activités. Des initiatives sont en cours pour améliorer la formation, la diligence raisonnable et le contrôle axé sur les risques. S'agissant des ressources du Bureau de l'inspecteur général, la Haut Commissaire Adjointe a relevé le fait qu'il y avait au sein de l'Organisation diverses entités participant au contrôle. Même si la question est prioritaire et que des ressources supplémentaires ont été mises l'année dernière à la disposition du Bureau de l'inspecteur général, il est important de garder à l'esprit que le HCR fait face à un déficit financier important.

C. Exposé sur le plan opérationnel de régionalisation du HCR

11. La Haut Commissaire Adjointe s'est étendue sur le processus de changement, faisant observer que le plan est urgent compte tenu de l'évolution du paysage humanitaire et de la nécessité de repenser les compétences, les capacités et les méthodes de travail nécessaire aux niveaux national et régional, et de les adapter en conséquence. Elle a fait savoir au Comité que le nombre de Bureaux régionaux allait passer de cinq à sept, et que ceux-ci allaient être basés à Amman, Bangkok, Dakar, Genève, Nairobi, Panama et Pretoria, afin de s'aligner sur la couverture géographique d'autres organismes et du système des Nations Unies pour le développement.

12. Plusieurs États se sont exprimés en faveur des raisons ayant justifié le plan de régionalisation et ont formé le vœu que ce plan atteigne les objectifs fixés consistant notamment à renforcer les opérations-pays et à améliorer le contrôle et les partenariats. Certains ont cependant exprimé leurs inquiétudes sur la poursuite de la communication avec les missions permanentes à Genève, beaucoup ayant souligné le rôle important des Bureaux régionaux et la nécessité de maintenir le dialogue politique et le partage des informations. Le

HCR doit veiller à ce que la communication demeure transparente et inclusive, et qu'elle intervienne en temps voulu.

13. Plusieurs États ont relevé le fait que le plan n'entraînera pas pour le HCR une aggravation de ses dépenses. Ils ont néanmoins cherché à savoir comment l'Organisation mesurera l'économie ou l'augmentation des coûts, ainsi que les ajustements à effectuer dans le budget de 2019 pour couvrir ces coûts. Ils se sont demandé si la mise en place de trois Bureaux régionaux pour l'Afrique allait tripler les coûts, et quel sera l'impact net sur les dépenses administratives des opérations.

14. Des clarifications ont été demandées sur les pouvoirs devant être transférés aux régions et ceux devant rester à Genève. Les délégations ont par ailleurs exprimé leurs inquiétudes sur le moment auquel intervient cette initiative au vu des engagements pris par l'Organisation, notamment pour la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés. Elles ont demandé quels sont les indicateurs de succès du plan de régionalisation et quels en sont les objectifs. Une question a aussi été posée sur la manière dont les priorités stratégiques globales d'appui et de gestion allaient être utilisées pour mesurer les résultats attendus. Les États ont souligné l'importance du bien-être du personnel, en insistant sur son caractère essentiel pour le processus de changement. Il a été demandé au HCR de tenir les délégations informées du processus, et de les consulter à ce sujet, eu égard à son impact direct sur les États.

15. La Haut Commissaire Adjointe a remercié les délégations pour leur appui. Elle a fait observer que, si le HCR peut s'enorgueillir d'être efficiente et efficace, le processus de régionalisation vise à ce qu'il le soit davantage. S'agissant de la délégation des pouvoirs, elle a assuré le Comité qu'un équilibre allait être établi, et que l'Organisation était extrêmement prudente sur les questions financières, en particulier le pouvoir d'ordonner les dépenses. Dans le même temps, les Bureaux régionaux et les opérations-pays doivent avoir la souplesse nécessaire pour mobiliser les ressources, en fonction des circonstances sur le terrain. La Haut Commissaire Adjointe a souligné l'importance de disposer d'une structure forte aux niveaux central, régional et national, et d'assurer le contrôle financier sans ralentir le processus décisionnel au niveau des opérations. Des discussions sont actuellement en cours pour déterminer les pouvoirs à déléguer et veiller à ce que les Bureaux régionaux nouvellement conçus disposent suffisamment de capacités pour les soutenir.

16. S'agissant de la communication avec les missions permanentes, la Haut Commissaire Adjointe a indiqué que le mode de communication allait changer et que les discussions à ce sujet allaient se poursuivre. Le HCR est en train d'explorer diverses options. Il examine attentivement la manière dont d'autres organismes ont réussi en la matière dans le cadre de la décentralisation. Pour les indicateurs de succès, elle a promis d'en parler plus tard au Comité, car divers processus interconnectés de changement sont en cours, et il est important d'assurer leur cohérence. Concernant le bien-être du personnel, la Directrice de la gestion du changement a parlé des mesures d'atténuation prises en faveur des collègues directement affectés, et des diverses initiatives entreprises pour tenir le personnel informé.

IV. Actualisation des budgets et du financement

17. Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion administrative et financière (DFAM) et la Directrice de la Division des relations extérieures (DER) ont conjointement présenté l'actualisation des budgets-programmes et du financement pour 2018 et 2019 (EC/70/SC/CRP.7/Rev.2). Le Contrôleur a parlé au Comité de la situation financière en 2018 et des besoins de 2019, et la Directrice de la DER a décrit les tendances financières et souligné l'importance des financements souples tant pour les situations d'urgence que pour les opérations n'attirant pas l'attention.

18. Les délégations se sont dites préoccupées par l'écart important en 2018 entre les besoins évalués et les fonds disponibles. L'insuffisance chronique de financements remet en cause la qualité de l'assistance et de la protection fournies. Des appels ont été lancés aux donateurs de mettre suffisamment et en temps voulu à disposition des financements non affectés pour soutenir les activités vitales et les solutions, notamment pour les situations de réfugiés prolongées. Le HCR a été exhorté à élargir davantage sa base de donateurs et à partager les leçons apprises dans les pays où les contributions des donateurs privés dépassent celles des

États. Il a par ailleurs été demandé à l'Organisation de dire en quoi les budgets, les plans et les résultats orientent sa vision stratégique, pour notamment attirer les donateurs nouveaux et émergents. Les États ont insisté sur le fait qu'un budget suffisant permettrait au HCR d'exécuter son mandat et de contribuer à la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés. Ils ont rappelé l'importance d'un partage équitable, prévisible et durable de la charge et des responsabilités pour satisfaire les besoins des personnes prises en charge et de leurs communautés d'accueil.

19. L'engagement de divers acteurs, notamment des acteurs du développement, a été considéré comme étant indispensable pour combler les lacunes stratégiques, promouvoir la complémentarité et renforcer les capacités institutionnelles des pays d'accueil. Les délégations ont encouragé l'option d'une « stratégie unique pour les réfugiés » et de l'établissement des priorités en fonction des besoins et de la vulnérabilité. Les efforts déployés par le HCR pour aligner ses rapports sur l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide ont été salués. Les États attendent avec impatience les conclusions de l'étude de la politique des dépenses d'appui aux programmes de 7 % ainsi que la prochaine réunion consultative informelle sur l'efficacité dans la gestion.

20. Répondant aux questions sur l'impact du déficit financier, le Contrôleur a indiqué que les besoins plus immédiats de protection et d'assistance allaient être privilégiés par rapport aux solutions à plus long terme. Il a affirmé que si le budget était pleinement financé, le HCR allait être en mesure d'étendre ses opérations, surtout avec l'appui des partenaires et le recours aux interventions en espèces. En fonction des termes de l'accord, les fonds non dépensés sont généralement reportés ou retournés. La Directrice de la DER a parlé des efforts menés pour élargir la base des donateurs et collecter des fonds par des programmes de dons individuels. Le Chef du Service des relations avec les donateurs et de mobilisation des ressources a décrit les efforts fournis pour accroître les allocations du Fonds central pour les interventions d'urgence. La Haut Commissaire Adjointe a fait part des efforts constamment déployés pour combler le déficit financier, et a souligné l'importance du budget basé sur les besoins que doit exécuter le HCR. Elle a fait observer que le processus de régionalisation doit conduire à une meilleure compréhension de l'impact et des lacunes.

V. Partenariats stratégiques et coordination (y compris les réformes aux Nations Unies)

21. La Directrice de la DER a donné un aperçu des efforts déployés par le HCR pour renforcer ses partenariats, et des principaux développements de l'année écoulée en matière de coordination (EC/70/SC/CRP.6/Rev.1). Elle a indiqué en quoi le HCR contribuait aux réformes plus générales aux Nations Unies.

22. Le Comité a salué l'engagement du HCR à élargir ses partenariats stratégiques, et a loué la redynamisation de la coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) sur les mouvements mixtes, notamment en réponse aux situations au Venezuela (République bolivarienne du) et en Libye. La lettre conjointe récemment envoyée à tout le personnel a été largement appréciée, mais une délégation a souligné le fait que le partenariat doit éviter d'entretenir la confusion entre les questions migratoires et les questions de réfugiés. Une question a été posée sur le suivi de la mise en œuvre par les deux organisations.

23. Plusieurs États ont souligné l'importance de la coopération entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement, et ont salué les synergies positives pour le financement des activités de développement profitant aussi bien aux réfugiés qu'aux communautés d'accueil. Ils ont loué le renforcement de la collaboration avec la Banque mondiale et la mise en place d'un Centre commun de données à Copenhague, ainsi que la conclusion récente d'un accord de partage des données avec le Programme alimentaire mondial. Ces développements devraient renforcer la planification et améliorer l'analyse des tendances générales des déplacements. Certes, un partage accru des données est une bonne chose, mais il est important de tenir compte de leur caractère sensible.

24. La collaboration étroite et constante avec les organisations non gouvernementales (ONG) ainsi que la conversion du portail des partenaires en portail interinstitutions ont été saluées. Le HCR a été encouragé à user de ses partenariats stratégiques pour poursuivre le

financement pluriannuel. Une délégation a fait observer que les nouveaux accords de partenariat pour les projets pourraient prévoir un point sur les données et la confidentialité, et a posé la question de savoir comment le HCR entendait assurer la conformité aux normes relatives à la confidentialité des données.

25. Encouragé par les efforts déployés pour renforcer le modèle de coordination pour les réfugiés, le Comité a souligné le fait que la coordination stratégique devrait viser à alléger le fardeau que supportent les gouvernements des pays d'accueil. Il a exprimé son soutien pour l'évaluation du HCR par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN), qui a recommandé le renforcement de la coordination opérationnelle sur le terrain pour les situations de réfugiés et de déplacement interne. Le Comité a salué les efforts déployés par le HCR pour améliorer la prévisibilité dans les situations de déplacement interne. Il attend de recevoir la politique révisée de l'Organisation en la matière. Le HCR a été encouragé à renforcer son rôle dans la direction des groupes sectoriels. Les délégations ont manifesté leur appui à la mise en œuvre du plan d'action à l'occasion du vingtième anniversaire des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (GP20).

26. Le Comité a pris note des efforts fournis par le HCR pour mettre en œuvre ses engagements liés au Grand compromis. Une délégation a souligné le fait que l'initiative concerne aussi bien la qualité que la quantité des interventions.

27. Le Chef du Service du partenariat et de la coordination a affirmé que les relations entre l'OIM et le HCR étaient fondées sur l'expérience pratique et opérationnelle, et a indiqué que les deux organisations continuent de travailler ensemble, notamment par des planifications, des missions et des évaluations conjointes. Le HCR a reconnu l'importance de renforcer ses partenariats avec des ONG. Il va continuer à prendre des mesures pour réduire leurs charges administratives et rendre la communication plus ouverte et les décisions plus équitables. Répondant aux questions sur la régionalisation et ses effets sur les partenaires locaux, il a dit que celle-ci ouvrirait plus d'accès aux partenaires locaux, et que l'engagement du Siège serait toujours nécessaire pour assurer la cohérence à travers les régions.

VI. Activités régionales et programmes globaux

28. Le Haut Commissaire Assistant chargé des opérations a donné un aperçu des défis et des opportunités pour les opérations du HCR. Il a souligné un certain nombre de thèmes généraux, dont les efforts de préparation et de réponse aux situations d'urgence, l'engagement prévisible dans des situations de déplacement interne, et l'importance des partenariats et du financement.

A. Actualisations régionales

a) Afrique

29. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique a parlé de l'accroissement du nombre de personnes déplacées et des conflits persistants sur le continent. Malgré ces tendances inquiétantes, une tradition solide d'hospitalité a continué à caractériser les réponses des États africains aux déplacements. Dans le cadre de la régionalisation, l'Afrique abritera trois des sept Bureaux régionaux, et les opérations-pays et les structures de coordination pour les situations seront renforcées.

30. Si elles ont félicité le HCR pour les efforts déployés en vue de faire face aux déplacements en Afrique, les délégations ont souligné l'urgence de s'attaquer à leurs causes profondes. Elles ont reconnu les mesures constamment prises pour promouvoir un cadre favorable de protection et renforcer les réponses globales pour les réfugiés sur le continent. Ces mesures comprennent un changement progressif en faveur de zones d'installation périurbaines, une plus grande liberté de mouvement et un accès aux services financiers et aux possibilités de moyens d'existence. Non seulement elles contribuent à l'autonomie, elles profitent également aux communautés et aux économies locales, conformément au Cadre d'action global pour les réfugiés. Ayant pris note de l'évaluation des progrès accomplis en deux ans avec le Cadre d'action global pour les réfugiés, les États ont félicité les pays qui l'appliquent et respectent ses

principes. Toutefois, une délégation a relevé l'écart existant entre les politiques nationales adoptées à l'appui du Cadre d'action global pour les réfugiés et les réalités sur le terrain.

31. Les États ont réitéré leur engagement à trouver des solutions en Afrique. Ils ont indiqué que l'Union africaine avait déclaré l'année 2019 comme étant l'année des réfugiés, des personnes retournées et des personnes déplacées internes, en mettant l'accent sur les solutions durables. Ils ont cependant relevé comme obstacles le peu de solutions dans les pays tiers et l'absence de conditions favorables au retour dans les pays d'origine. Cela étant, le HCR a été encouragé à renforcer l'appui aux efforts déployés au plan régional et sous-régional pour réaliser des solutions durables, notamment ceux déployés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement sur la situation des réfugiés somaliens. Par ailleurs, les États se sont interrogés sur les rapports entre les cadres régionaux et les lois nationales, concernant en particulier l'intégration locale. Les délégations ont exprimé leur préoccupation sur le caractère volontaire des retours dans certains contextes, et les États ont été exhortés à respecter le principe du non-refoulement.

32. S'agissant du Pacte mondial sur les réfugiés, les États envisagent sa mise en œuvre. Ils ont exprimé leurs attentes sur un partage équitable et prévisible de la charge et des responsabilités. Ils considèrent comme essentiels, la mesure de l'impact par des objectifs définis dans le temps et l'échange des leçons apprises. Le HCR a été exhorté à continuer de promouvoir la complémentarité entre les réponses humanitaires et les interventions de développement. Les activités comme l'éducation et la formation professionnelle ont été saluées, en ce qu'elles visent à réduire la pression sur les pays d'accueil et la dépendance vis-à-vis de l'aide. Il est nécessaire d'allouer les ressources en fonction de la charge que supporte l'Afrique. Le HCR a été félicité pour les mesures prises en vue de faire face aux allégations de fraude et d'exploitation dans ses opérations en Afrique. Il a été encouragé à garantir la transparence et à assurer la communication avec les donateurs, notamment au niveau du terrain.

33. Le Directeur a remercié le Comité pour l'appui apporté aux opérations en Afrique. Avec ses adjoints, il a fourni des informations sur beaucoup de situations nationales et régionales. Il a aussi parlé de l'importance des partenariats pour l'inclusion socio-économique des réfugiés, l'évaluation de l'impact de leur présence et la conception de programmes favorables aux économies locales. À cet égard, il a parlé de la contribution de la Banque mondiale. Répondant à une question sur l'impact positif de la création de trois Bureaux régionaux pour l'Afrique, il a dit que ces bureaux se rapprocheraient des opérations, permettant ainsi d'économiser des ressources, de promouvoir des synergies et de raccourcir les délais de réponse. Le Haut Commissaire Assistant chargé des opérations a ajouté que des investissements spéciaux seraient effectués pour assurer la transition et la continuité en vue de la mise en œuvre vers la fin de l'année. À la question de savoir comment le HCR entendait assurer la coordination entre l'Afrique subsaharienne et la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, la Directrice adjointe (Afrique centrale et Afrique de l'Ouest) a fait observer qu'il y avait des points de convergence sur certaines questions, et que la coordination allait être renforcée pour notamment faire face aux mouvements mixtes.

b) Moyen-Orient et Afrique du Nord

34. Présentant l'actualisation régionale, le Directeur adjoint du Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (situations en Iraq et en République arabe syrienne) a parlé des crises de déplacement en cours dans la région, de la nécessité d'un plus grand partage des responsabilités et des défis liés aux mouvements mixtes et à la protection en mer.

35. Les discussions ont abondamment porté sur la situation syrienne. La charge que continuent de supporter les pays d'accueil ainsi que l'importance des solutions ont été soulignées. On observe déjà des retours spontanés de réfugiés syriens et de déplacés internes. Si certains ont estimé que les retours ne devraient pas être limités par des conditions préalables, d'autres ont souligné l'importance d'un retour volontaire, sûr, éclairé et dans la dignité. La politique du HCR sur les retours a été soutenue par beaucoup de délégations. À l'intérieur de la République arabe syrienne, la nécessité de régler la question des droits fonciers, de propriété et de logement et l'absence des services de base ont été soulignées, tout comme l'importance de suivre les retours. Le HCR a été encouragé à adopter une approche inclusive, pluri-institutionnelle et bien coordonnée sur la planification des solutions durables, notamment

avec l'OIM. La nécessité d'adopter une approche centrée sur la protection, aussi bien l'intérieur de la République arabe syrienne que dans la région, a également été soulignée.

36. Le HCR a été encouragé à mieux élaborer ses plans à long terme pour les réfugiés irakiens de la région, notamment sur l'intégration locale et le retour volontaire. L'appui aux familles incapables de rentrer, ou ayant été empêchées de le faire, ainsi qu'aux personnes ayant survécu aux violences physiques et de genre, doit continuer d'être une priorité. Le travail du HCR en Libye et au Yémen, dans des circonstances difficiles, a été apprécié. Les délégations se sont dites préoccupées par l'absence d'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR dans les deux pays. Plusieurs délégations ont attiré l'attention sur les conditions dans les centres de détention en Libye. Cela étant, l'ouverture comme alternative de « centres de rassemblement et de départ » a été saluée. Des délégations se sont félicitées de la présence internationale accrue du HCR et de l'extension de ses activités en Libye, et l'Organisation a été exhortée à mettre l'accent sur les activités de protection. Des inquiétudes ont également été exprimées au sujet de la situation prolongée dans les camps près de Tindouf, et la nécessité de trouver une solution durable a été soulignée. Une délégation a loué l'engagement constant du HCR et de ses partenaires pour le règlement de la situation des réfugiés sahraouis vulnérables. Une autre délégation a lancé un appel pour que le HCR procède à l'enregistrement conformément à son mandat et en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. S'agissant des mouvements mixtes, un appel a été lancé en faveur du renforcement de la coopération entre les pays d'origine, les pays de transit et les pays de destination, et d'une approche permettant de s'attaquer à leurs causes, de décourager la traite et le trafic d'êtres humains et de promouvoir la solidarité internationale.

37. La Directrice adjointe (situations iraquienne et syrienne) a loué la générosité constante des pays accueillant les réfugiés syriens et a reconnu l'impact que cette crise continue d'avoir sur ces pays. Elle a affirmé que la prochaine Conférence de Bruxelles III est indispensable pour accroître l'appui aux pays d'accueil. Elle a parlé de la nécessité de lever les obstacles au retour et a insisté sur le principe du caractère volontaire de ces retours. Le HCR a élargi son accès à l'intérieur de la République arabe syrienne. Il y effectue des visites de surveillance. À une question sur l'utilité du paiement unique en espèces au Yémen, la Directrice adjointe (Afrique du Nord, Yémen, Israël et pays du Conseil de coopération du Golfe) a affirmé que le programme d'assistance en espèces du HCR a été très efficace pour satisfaire les besoins sur le terrain et surmonter les obstacles. Elle a toutefois déploré le fait que, malgré l'ouverture en Libye de « centres de rassemblement et de départ », le nombre de places pour la réinstallation demeure très limité. Elle a rappelé que l'enregistrement relève de la compétence du gouvernement du pays d'accueil.

c) Les Amériques

38. La Directrice du Bureau régional pour les Amériques a regretté la détérioration d'un certain nombre de situations à travers la région, ayant provoqué l'accroissement des déplacements et présenté des défis. Elle a parlé de la stratégie d'appui du HCR aux efforts de réponse des gouvernements, axée sur une approche transversale de protection et de solutions.

39. Les délégations ont considéré le Pacte mondial sur les réfugiés comme offrant l'occasion de renforcer la réponse internationale aux déplacements forcés à grande échelle dans les Amériques. Elles ont félicité les pays appliquant le Cadre régional global de réponse pour les réfugiés (connu sous son acronyme espagnol « MIRPS ») en Amérique centrale et au Mexique. Les États ont parlé des efforts actuellement déployés pour trouver des solutions durables, notamment des activités visant à éradiquer l'apatridie dans les Amériques, conformément au Plan d'action global du HCR pour mettre fin à l'apatridie.

40. La situation est préoccupante dans le nord de l'Amérique centrale où des déplacements se poursuivent. L'élargissement de la présence et de la capacité opérationnelle du HCR a été salué, et l'Organisation a été encouragée à renforcer son plaidoyer pour attirer l'attention sur cette crise humanitaire négligée. Il est par ailleurs urgent de renforcer les mécanismes de protection et la capacité d'asile dans la région. À cet égard, a été souligné l'impact positif du mécanisme de transfert pour la protection sur la facilitation de la réinstallation des nombreuses personnes exposées aux risques, issues d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras. Le HCR a été encouragé à rechercher d'autres partenaires pour continuer à mener ces activités sur le

long terme, et des appels ont été lancés pour plus de réinstallation dans la région en faveur des personnes nécessiteuses.

41. Les rapports faisant état de déplacements internes et de l'enrôlement forcé en Colombie ont suscité des inquiétudes sur les éventuelles lacunes de protection qui pourraient intervenir avec la diminution prévue du budget du HCR pour les déplacés internes. L'Organisation a été encouragée à maintenir ses activités communautaires de suivi et de protection dans le pays, surtout au moment où d'autres organisations y ont réduit leurs opérations. Des délégations ont aussi appelé à maintenir l'attention sur le problème des réfugiés colombiens dans la région.

42. Le Comité a exprimé ses inquiétudes sur la crise socio-économique qui mine le Venezuela (République bolivarienne du) et le grand nombre de personnes quittant le pays. Le HCR a été félicité pour son leadership ayant contribué à assurer une réponse globale et coordonnée à travers la région. Notant la vulnérabilité des réfugiés et migrants vénézuéliens et les rapports faisant état d'exploitation et d'abus, les délégations ont exhorté le HCR à contribuer à l'amélioration des conditions d'accueil, à plaider en faveur d'arrangements pour un séjour légal et de l'accès aux services de base, et à contribuer à renforcer la capacité institutionnelle. Le Comité s'est félicité de la mise en place d'une Plateforme régionale de coordination interinstitutions avec l'OIM. Les contributions du Représentant spécial conjoint HCR-OIM ont aussi été saluées. Plusieurs États ont parlé de leur engagement dans le processus intergouvernemental de Quito visant à harmoniser la réponse régionale à l'arrivée et au transit d'un nombre croissant de Vénézuéliens.

43. La Directrice a remercié les pays pour avoir dirigé des initiatives régionales et sous-régionales. Elle a affirmé que les bonnes pratiques issues du partage d'expériences méritent d'être soulignées lors du prochain Forum mondial sur les réfugiés. Prenant acte de l'appel des délégations pour plus d'appui de la communauté internationale, elle a souligné l'importance de la coopération bilatérale, notamment avec les institutions financières. Concernant la situation au Venezuela (République bolivarienne du), elle a affirmé qu'une planification pour des solutions à long terme, permettant une intégration socio-économique, serait nécessaire, surtout si la situation devient prolongée. Répondant à une question sur la satisfaction des divers besoins des réfugiés et migrants vénézuéliens, elle a affirmé que le Plan régional de réponse pour les réfugiés et les migrants englobaient tous les secteurs d'activité, grâce à la planification conjointe avec divers partenaires, y compris des organisations de la société civile. Elle a fait observer que le processus de régionalisation du HCR offre l'occasion d'élargir la collaboration avec les partenaires.

d) Asie et Pacifique

44. Donnant un aperçu des opérations du HCR dans la région, le Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a insisté sur la protection et les solutions ainsi que les partenariats. Il a parlé du plan de régionalisation devant aboutir à un Bureau régional proche des lieux d'intervention et mieux placé au plan stratégique pour améliorer la collaboration avec les gouvernements et les organisations régionales.

45. Des délégations ont salué la générosité du Bangladesh pour avoir accueilli des centaines de milliers de Rohingya du Myanmar. Elles se sont toutefois inquiétées de la poursuite des violences provoquant d'autres déplacements dans l'État de Rakhine du Nord. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui en faveur d'un retour volontaire, sûr, digne et durable des réfugiés dans l'État de Rakhine, et ont exhorté le Myanmar à mettre en place des conditions favorables pour un tel retour et à garantir l'accès pour le HCR et ses partenaires. Plusieurs délégations ont demandé des clarifications sur les implications du reclassement envisagé du niveau de situation d'urgence, passé du niveau 3 au niveau 2, concernant surtout la mobilisation des ressources.

46. Faisant observer que la situation des réfugiés afghans était déjà à sa quarantième année, les délégations ont félicité les pays voisins pour leur hospitalité constante et ont lancé des appels pour plus d'appui en leur faveur. Elles ont particulièrement loué la décision récemment prise par le Pakistan de permettre aux réfugiés afghans enregistrés d'ouvrir des comptes bancaires. Elles ont par ailleurs félicité l'Afghanistan pour sa décision d'appliquer le Cadre d'action global pour les réfugiés, dans le but de faciliter l'intégration des personnes retournées. Elles se sont toutefois inquiétées des déplacements en cours dans le pays du fait, non seulement de la violence et de l'instabilité, mais aussi de la sécheresse. Plusieurs délégations ont salué le

partenariat entre la Banque mondiale et le HCR en vue de soutenir les réfugiés afghans dans la région et les personnes retournées ainsi que les communautés d'accueil.

47. Pour ce qui est du plan de régionalisation, une délégation a demandé si ce plan permettrait de réaliser des gains d'efficacité pouvant améliorer les services pour les réfugiés et les communautés d'accueil dans la région.

48. Le Directeur a remercié les délégations pour leurs réactions générales. Il a reconnu que des efforts devaient encore être faits pour améliorer les conditions à l'intérieur de l'Afghanistan afin de rendre le retour durable. Le HCR a mis l'accent sur 15 domaines hautement rentables. Il investit dans les infrastructures, l'éducation et les centres de soins de santé primaires. Il a aussi pris part aux efforts interinstitutions de mobilisation des ressources pour faire face à la sécheresse. Concernant la situation des Rohingya, le Directeur a affirmé que l'Organisation cherchait à créer les conditions favorables au Myanmar pour un retour en sécurité et dans la dignité. Il a indiqué que le reclassement était dû à la diminution de l'urgence de la situation par rapport à fin 2017 où 600 000 personnes avaient subitement traversé la frontière. Les besoins financiers actuels sont indiqués dans le plan conjoint de réponse. Ils ne vont pas changer à cause du reclassement, car l'appui est toujours très nécessaire.

e) Europe

49. Présentant l'actualisation régionale, la Directrice du Bureau régional pour l'Europe a parlé des contributions positives que les villes et les autorités locales ainsi que les citoyens et les organisations de la société civile apportent pour assurer l'intégration des réfugiés et faire de la solidarité une réalité en Europe. Elle a félicité les États européens pour avoir fait montre de solidarité à travers la réinstallation et les voies complémentaires. Elle a toutefois averti que les besoins avaient atteint un niveau sans précédent.

50. Les délégations ont salué l'énorme travail de plaidoyer du HCR à travers la région, au moment où il est important, plus que jamais, de parler des réfugiés en termes positifs. Elles ont par ailleurs reconnu l'ampleur des défis actuels consistant à trouver en temps voulu des solutions favorables à la protection pour les réfugiés et les demandeurs d'asile dans 38 pays.

51. Les délégations ont attiré l'attention sur les disparités observées dans la manière dont les pays européens accordent la protection internationale aux personnes fuyant les conflits et les persécutions. Elles ont lancé des appels pour que le droit de l'Union européenne sur l'asile soit appliqué d'une manière cohérente. Elles ont apprécié les recommandations faites par le HCR à l'Union européenne, notamment sur la réforme du Système européen commun d'asile. Les États européens ont été encouragés à prendre des engagements ambitieux et concrets pour le premier Forum mondial sur les réfugiés, à prendre notamment des mesures pour garantir le droit de demander l'asile.

53. Le Comité s'est alarmé de la poursuite des décès en mer, une délégation ayant parlé de la crise de débarquement en Méditerranée centrale. On ne saurait continuer à se fier à des solutions ad hoc pour le débarquement. La réforme du Système européen commun d'asile, en particulier du Règlement de Dublin, est essentielle. Dans le même temps, il faudrait un système efficace de retour des personnes n'ayant pas besoin de la protection internationale, afin de maintenir l'intégrité de l'espace d'asile au sein de l'Union européenne.

54. Les efforts conjoints de l'Union européenne pour améliorer la réinstallation dans le monde représentent une contribution significative au partage de la charge et des responsabilités au plan international. Toutefois, la réinstallation n'est pas une solution miracle. Les États ont été encouragés à élargir d'autres voies sûres et légales pour les réfugiés, par exemple en levant les restrictions au regroupement familial. La mise au point d'une stratégie triennale sur la réinstallation a été saluée.

55. Les délégations ont soutenu l'accent mis sur la protection de l'enfant, notamment à travers des projets pilotes en Italie, en Serbie, en Suède et en Suisse. Dans le même temps, elles ont exprimé leur préoccupation sur le sort des mineurs non accompagnés arrivant en Europe, en particulier ceux se trouvant en Grèce et en Turquie. Le HCR a été félicité pour son initiative conjointe avec le Forum européen de la jeunesse, qui encourage la cohésion sociale à travers l'Europe. Des commentaires positifs ont également été faits sur les efforts déployés par le HCR pour faire face à l'apatridie en Europe, en particulier dans l'ouest des Balkans.

56. Le HCR a été exhorté à rester activement engagé, en coopération avec les autorités nationales, dans les situations de déplacés internes prolongées en Europe, surtout dans le Sud du Caucase. En l'absence de règlement politique des causes profondes de leur déplacement, les déplacés internes doivent sentir qu'ils bénéficient toujours de l'attention de la communauté internationale. La participation solide et soutenue du HCR, en tant que co-modérateur du Groupe de travail II sur les questions humanitaires, aux discussions internationales de Genève sur la Géorgie a été appréciée. Les délégations se sont inquiétées de la situation humanitaire précaire en Ukraine et ont salué la collaboration entre le HCR et ses partenaires pour mettre au point un plan visant à combler l'écart entre le secours humanitaire et les besoins de développement, afin d'assurer la durabilité de l'assistance aux populations les plus vulnérables.

57. La Directrice a assuré les délégations que la protection de l'enfant ainsi que la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et de genre demeuraient une priorité pour le HCR. Les résultats des projets pilotes à l'appui des procédures et services améliorés pour les enfants non accompagnés et séparés seront analysés, et des recommandations faites, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Répondant aux préoccupations sur la situation difficile qui règne dans les centres d'identification des réfugiés sur les îles grecques, la Directrice a assuré le Comité que le HCR continuera à travailler avec le Gouvernement pour soutenir les réponses de protection. Elle a aussi confirmé que le travail du HCR visant à lutter contre les violences sexuelles et de genre concernait aussi les hommes et les garçons. S'agissant de la coopération entre le HCR et l'Organisation de coopération et de développements économiques sur un plan d'action conjoint pour accroître les possibilités d'emploi, elle a dit que des ateliers pour l'emploi, regroupant les employeurs potentiels, les autorités locales et les personnes relevant la compétence du HCR, seront multipliés en 2019.

B. Programmes globaux (y compris le VIH/sida)

58. Présentant la mise à jour sur les programmes globaux (EC/70/SC/CRP.3), le Directeur de la Division de l'appui et de la gestion des programmes a donné un aperçu des activités du HCR dans divers secteurs, y compris le VIH/sida. Il a aussi parlé des développements concernant les programmes d'assistance en espèces, l'insécurité alimentaire, l'enregistrement, la gestion de l'identité et la collecte des données.

59. Le Comité a salué le travail effectué pour améliorer la capacité opérationnelle du HCR ainsi que l'accent de plus en plus mis sur les données à travers les programmes globaux de l'Organisation. La qualité des données est la base nécessaire pour prendre des décisions judicieuses au plan stratégique et des programmes. À cet égard, le Centre commun de données HCR-Banque mondiale de Copenhague permettra des réponses plus efficaces et plus efficaces. Néanmoins, beaucoup de délégations ont manifesté des inquiétudes au sujet de la sécurité et de la protection des identités personnelles. Elles ont demandé à savoir comment les données ont été utilisées pour améliorer la redevabilité, la participation des populations affectées et la communication avec celles-ci. Le handicap a été mentionné comme étant un facteur important à prendre en considération.

60. Les délégations ont bien accueilli les progrès réalisés dans l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux de soins de santé, ainsi que les efforts déployés pour améliorer la disponibilité des données sur la santé des réfugiés. Le Comité a demandé si le HCR travaille avec l'Organisation mondiale de la santé pour analyser les données des services de santé dans les situations de réfugiés. Plus d'information doit être fournie sur le nouveau système intégré d'informations relatives à la santé des réfugiés ainsi que des mises à jour sur les programmes relatifs au VIH, notamment sur la manière dont le HCR suit la qualité de ses partenariats et l'impact de ses interventions. Il est important de veiller à ce que les normes d'intervention pour la lutte contre le VIH/sida ne baissent pas au moment où les services concernés sont transférés vers les systèmes nationaux. Il a été demandé au HCR comment il collabore avec le Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH et le sida (UNAIDS) concernant les activités de lutte contre ce virus.

61. Les délégations ont félicité le HCR pour les progrès réalisés dans la fourniture de l'assistance en espèces et pour le renforcement des partenariats et de la coordination dans ce domaine. L'Organisation a été encouragée à mettre en œuvre le système commun d'assistance en espèces et à rester engagée pour des programmes de qualité, spécifiques aux contextes, en

recherchant des gains d'efficacité. Les services bancaires mobiles, comme mécanisme d'assistance en espèces, sont considérés comme un moyen d'améliorer la collaboration avec le secteur privé dans ce domaine. Les délégations ont cherché à savoir comment est-ce que le système commun d'assistance en espèces des Nations Unies pouvait, autant que possible, s'adapter aux réalités locales et aux populations, et ont demandé des mises à jour sur les progrès réalisés dans quelques pays pilotes.

62. Reconnaissant l'importance de travailler avec des partenaires, le Directeur de la DPSM a indiqué que le HCR privilégie la collaboration, et non la concurrence, entre les organisations. En d'autres termes, le but recherché est de faire mieux – ensemble. Le Directeur a insisté sur le fait que la biométrie doit être appliquée de manière à donner la priorité à la protection des données. Réagissant à une question sur l'environnement, il a fait savoir au Comité qu'une équipe spéciale avait été constituée pour travailler sur les questions comme la neutralité et la durabilité carbone. La collaboration avec les autorités locales est essentielle pour atténuer l'impact des déplacements sur l'environnement. Concernant l'innovation, il a été d'avis que la durabilité est essentielle. Il a donné l'exemple des panneaux solaires faciles à installer, mais qui ont besoin d'être sécurisés pour ne pas être volés. Concernant la redevabilité vis-à-vis des populations affectées, il a dit que cette question était prioritaire pour le HCR et que des efforts avaient été déployés pour veiller à ce que l'Organisation reçoive des réfugiés et des communautés d'accueil des retours d'information, grâce au Cadre de gestion axée sur les résultats.

C. Préparation et réponse aux situations d'urgence

63. Présentant la mise à jour sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence (EC/70/SC/CRP.4), le Directeur de la Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement a parlé du contexte mondial difficile pour le HCR en 2018 et des priorités de 2019. Il a dit que les partenariats avaient contribué à améliorer la qualité des réponses d'urgence et que le nombre de partenaires nationaux avait augmenté conformément aux engagements pris par le HCR dans le cadre du Grand compromis.

64. Le Comité a félicité le HCR pour avoir renforcé ses systèmes de préparation et de réponse aux situations d'urgence, et publié en ligne les politiques et ressources pertinentes. Il s'est toutefois inquiété du nombre croissant des pays classés dans la catégorie des pays à risques moyens ou élevés en 2018, sur la base du système d'alerte rapide, d'analyse et de préparation pour le suivi des risques du HCR. Des délégations ont demandé à savoir comment est-ce que les ressources, les données et les informations étaient partagées aux premières phases d'une situation d'urgence, en particulier dans les situations de déplacés internes et celles impliquant des mouvements mixtes. Le HCR a été encouragé à s'aligner sur les principes de localisation, notamment par une collaboration plus étroite avec les organisations locales de femmes dans les domaines de l'autonomisation, de l'égalité entre les sexes et de réponse aux violences sexuelles et de genre.

65. Répondant aux questions sur la collaboration en situation d'urgence, le Directeur a parlé du travail du HCR avec d'autres organismes aux niveaux local, régional et du Siège, notamment le Groupe des directeurs pour les situations d'urgence du Comité permanent interorganisations (CPI). Concernant le Protocole du CPI sur l'activation à l'échelle du système humanitaire d'une déclaration de situation d'urgence, il a souligné le fait que le HCR était engagé à travailler avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres membres du CPI pour faire avancer sa mise en œuvre et veiller à ce qu'il entre dans le cadre des processus décisionnels. Une fois les modalités arrêtées, le HCR modifiera sa politique sur les situations d'urgence, conformément au protocole. Répondant aux préoccupations exprimées sur les lacunes de l'engagement du HCR dans les situations de déplacés internes, concernant notamment le délai de ses interventions, le Directeur a affirmé que l'Organisation prenait la question très au sérieux et qu'elle était en train de travailler sur sa nouvelle politique relative à l'engagement pour les déplacés internes visant à renforcer sa préparation et sa réponse. L'évaluation de la réponse à la situation en République démocratique du Congo entrera dans le cadre de cette politique.

VII. Protection internationale

66. Le Directeur de la Division de la résilience et des solutions a présenté les principaux résultats du Dialogue du Haut Commissaire de 2018 sur les défis de protection ayant porté sur le rôle des villes et des autorités municipales dans la protection et l'assistance des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides en milieu urbain. Il a indiqué que ce Dialogue avait reconnu l'importante contribution des villes et de leurs réseaux dans l'atteinte des objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés. Compte tenu de l'approbation de ce Pacte et des résultats du Dialogue, la politique du HCR sur la protection des réfugiés et les solutions en milieu urbain de 2009 sera revue, en consultation avec diverses parties prenantes.

67. Les délégués ont exprimé leur satisfaction pour la participation au Dialogue d'une gamme variée d'acteurs, et pour la reconnaissance par la communauté internationale du rôle central des villes et des autorités locales dans l'accueil des réfugiés et la promotion de l'inclusion. Il a été relevé que les autorités locales et d'autres acteurs locaux devraient s'impliquer dans l'identification des besoins des personnes déplacées et de leur communauté d'accueil, ainsi que dans la mise au point des réponses globales afin de veiller à ce qu'elles soient efficaces, durables et cohérentes aux niveaux local, national et mondial. Eu égard au rôle essentiel des villes et des autorités locales dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte, le HCR a été encouragé à leur permettre d'échanger les bonnes pratiques et d'explorer les moyens d'améliorer le partage des responsabilités dans le cadre du Forum mondial sur les réfugiés devant se tenir en décembre 2019.

68. Le Directeur a indiqué que le Pacte mondial sur les réfugiés encourage la collaboration avec diverses parties prenantes, notamment les acteurs du développement, les entités du secteur privé et les ministères compétents, exploitant ainsi des ensembles plus diversifiés de données sur les réfugiés et leurs communautés d'accueil. Les analyses des besoins seraient ainsi de meilleure qualité, permettant l'élaboration de réponses plus globales et mieux ciblées. Répondant à une question sur l'impact du plan de régionalisation sur la collaboration avec les villes et leurs réseaux, le Directeur a affirmé que ce plan aurait des effets positifs, en ce qu'il renforcera la présence du HCR sur le terrain et permettra une collaboration plus étroite avec les municipalités et les réseaux régionaux de villes.

VIII. Politique de programme/protection

69. Dans son exposé sur la mise en œuvre du Pacte mondial depuis son approbation en décembre 2018 par l'Assemblée générale, le Directeur de la Division de la résilience et les solutions a indiqué que ce Pacte pose un jalon important dans les efforts déployés au plan international pour des réponses plus inclusives et plus durables aux situations de réfugiés. Les outils opérationnels du Pacte et les leçons tirées de l'application du Cadre d'action global pour les réfugiés dans 14 pays vont guider et éclairer la mise en œuvre générale dans les opérations du HCR à travers le monde. Le Chef du Service d'évaluation a publié trois principales réflexions issues de l'évaluation des progrès accomplis en deux ans d'application de ce Cadre. Elle a affirmé que, même s'il n'est pas encore possible d'évaluer l'impact dans son intégralité, il ressort de l'évaluation la preuve que des progrès ont été accomplis vers l'atteinte des quatre objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés.

70. Le Directeur a également parlé des modalités d'organisation du Forum mondial sur les réfugiés et a confirmé la participation à ce forum du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. La Conseillère principale chargée des politiques auprès du Haut Commissaire Assistant chargé de la protection a présenté les types possibles d'engagement et de contribution. Elle a affirmé que le HCR était prêt à aider les États et d'autres parties prenantes à les mettre au point.

71. Les délégations ont salué l'approbation du Pacte mondial sur les réfugiés, et ont exprimé leur engagement à le mettre en œuvre, en contribuant notamment aux préparatifs du Forum mondial sur les réfugiés. L'approbation du Pacte mondial sur les réfugiés étant le début d'un long processus, une feuille de route claire est nécessaire pour traduire en actes les engagements pris à ce sujet. Le Comité a souligné la nécessité d'un ensemble solide d'indicateurs pour mesurer les progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs du Pacte mondial, et assurer la redevabilité. Le HCR doit communiquer sur une base régulière aux États et à

d'autres parties prenantes le travail entrepris pour mesurer l'impact de l'accueil, de la protection et de l'assistance des réfugiés. La fourniture par les donateurs des financements pluriannuels, souples et non affectés a été soulignée comme étant une mesure essentielle pour garantir une plus grande prévisibilité et la continuité dans les réponses pour les réfugiés.

72. Les États se sont dits satisfaits du rapport d'évaluation de deux ans, et ont souhaité que les leçons tirées de l'application du Cadre d'action global pour les réfugiés soient utilisées pour éclairer la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés. Considérée comme faisant partie intégrante du Pacte mondial sur les réfugiés, l'approche du Cadre d'action global pour les réfugiés doit être intégrée dans les réponses pour les réfugiés à travers le monde. L'approche multipartite sur laquelle repose le Cadre d'action global pour les réfugiés offre une plateforme de collaboration accrue avec diverses parties prenantes, en particulier les acteurs du développement, dans les pays d'application. A également été soulignée, la nécessité d'une compréhension collective des moyens par lesquels les bonnes pratiques liées à l'application du Cadre d'action global pour les réfugiés ont été suivies et partagées à travers les opérations du HCR.

73. L'organisation des réunions préparatoires du Forum mondial sur les réfugiés a été saluée. Les délégations ont loué l'approche inclusive du HCR pour communiquer les informations relatives aux préparatifs du Forum, et ont lancé des appels en faveur des échanges d'idées et d'informations avec les États et d'autres parties prenantes, d'une manière transparente à travers le processus.

74. Les délégués ont aussi relevé l'importance de mettre au point divers types d'engagement et de contribution, allant au-delà des contributions financières, comme l'adoption de mesures de politique nationale favorables à un partage plus équitable de la charge et des responsabilités, comme prévu dans le Pacte. Un appel a aussi été lancé pour des efforts concertés en vue d'engager une gamme variée d'acteurs, notamment des entités du secteur privé et des autorités locales, de tels partenariats étant indispensables pour la mise en œuvre. Les coparrains peuvent jouer un rôle décisif dans la mobilisation de la volonté politique pour des engagements et des contributions, et dans la réussite du Forum. Un mécanisme solide de surveillance et de suivi doit être mis en place pour recenser les engagements pris et les contributions faites au Forum.

75. Le Directeur a reconnu l'importance de renforcer le lien entre l'action humanitaire, l'action pour le développement et la paix. C'est ce qui ressort concrètement du travail effectué dans les pays d'application du Cadre d'action global pour les réfugiés où les efforts conjoints et la collaboration avec les acteurs du développement ont profité tant aux réfugiés qu'aux communautés d'accueil. Le Pacte mondial sur les réfugiés va davantage promouvoir cette collaboration. Le Directeur a assuré les délégations que le processus de mise au point des indicateurs du Pacte mondial sur les réfugiés et de la méthodologie pour la mesure de l'impact de l'accueil, de la protection et de l'assistance des réfugiés est ouvert et inclusif, et que les contributions des États et d'autres parties prenantes sont les bienvenues.

76. Répondant aux questions sur la mesure de l'impact du Cadre d'action global pour les réfugiés dans l'avenir, le Chef du Service d'évaluation a confirmé que le travail à ce sujet était en cours, et que le HCR était en train de réviser son Cadre de gestion axée sur les résultats afin de mesurer les résultats et l'impact de toutes les réponses pour les réfugiés. Réagissant à une question sur la causalité dans les futures évaluations du Cadre d'action global pour les réfugiés, elle a affirmé que, compte tenu de la nature des réponses engageant l'ensemble de la société, il est difficile de séparer des interventions ou actions spécifiques. Elle a cependant affirmé au Comité qu'avec plus de preuves dans l'avenir sur la manière dont les différentes interventions créent un plus grand impact sur la vie des réfugiés et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR, on pourrait mieux déterminer la causalité.

77. Concernant l'inclusion des réfugiés dans l'approche multipartite pour le Forum mondial sur les réfugiés, la Conseillère principale chargée des politiques auprès du Haut Commissaire Assistant chargé de la protection a dit que les consultations sur les préparatifs du Forum sont en cours, avec un certain nombre de groupes et de réseaux dirigés par des réfugiés. Des représentants de réfugiés ont aussi été invités à participer aux réunions préparatoires.

78. Répondant aux observations sur la nécessité pour le Pacte mondial sur les réfugiés de préserver le travail de protection du HCR, le Haut Commissaire Assistant chargé de la

protection a souligné le fait que la protection est au cœur du Pacte et qu'elle sera renforcée par la mise en œuvre de celui-ci. Il a assuré les membres du Comité que le volet protection du Pacte, en particulier la stratégie triennale de réinstallation et le Groupe d'appui à la capacité d'asile, sera plus amplement discuté au Comité permanent du mois de juin. Concernant la diversité des engagements et des contributions pour le Forum mondial sur les réfugiés, il a réitéré le fait que le Forum a pour but de savoir ce que les États et d'autres parties prenantes peuvent contribuer pour la mise en œuvre du Pacte mondial afin d'améliorer la vie des réfugiés et de leurs communautés d'accueil.

IX. Questions diverses

79. Conformément à la pratique consistant à adopter par voie électronique les rapports des réunions du Comité permanent, le Président a indiqué que le rapport de la soixante-quatorzième réunion du Comité permanent sera préparé par le Secrétariat et communiqué pour observations au plus tard le 1^{er} avril 2019. À la suite d'une période d'examen de deux semaines, toute observation ou correction faite par les États membres sur leurs interventions sera incorporée, et le rapport sera par la suite communiqué une nouvelle fois et considéré comme adopté.

Annexe I

Décision sur les budgets et le financement pour 2018 et 2019

Le Comité permanent,

Rappelant les décisions prises par le Comité exécutif sur les questions administratives, financières et de programme lors de ses soixante-huitième et soixante-neuvième sessions (A/AC.96/1176, par. 14 et A/AC.96/1187, par. 13), et les débats sur le point consacré aux budgets-programmes et au financement lors de la soixante-treizième réunion du Comité permanent en septembre 2018,

Réaffirmant l'importance du partage des responsabilités en solidarité avec les pays accueillant les réfugiés,

Rappelle que le Comité exécutif a approuvé, à sa soixante-huitième session, la version initiale des programmes et des budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2018-2019 du HCR, s'élevant à 7 508,4 millions de dollars E.-U. et 7 352,3 millions de dollars E.-U. pour 2018 et 2019 respectivement ;

Rappelle que le Comité exécutif a approuvé, à sa soixante-neuvième session, la version révisée des programmes et des budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2018-2019 du HCR (révisé), s'élevant à 8 275,3 millions de dollars E.-U. et 8 591,1 millions de dollars E.-U. pour 2018 et 2019 respectivement ;

Note que les budgets supplémentaires finaux de 2018 s'élèvent à 712 millions de dollars E.-U. pour les programmes globaux en faveur des réfugiés et les projets de réintégration et en faveur des déplacés internes ;

Prend note de l'augmentation du budget annuel du HCR pour 2018, dont le total final s'élève à 8 220,5 millions de dollars E.-U., représentant la somme du budget initial de 7 508,4 millions de dollars E.-U. et du total des budgets supplémentaires de 712 millions de dollars E.-U. ;

Prend note de l'augmentation du budget annuel du HCR pour 2019, dont le total actuel s'élève à 8 698,6 millions de dollars E.-U. au 31 janvier 2019, représentant la somme du budget révisé de 8 591,1 millions de dollars E.-U. et des budgets supplémentaires de 107,4 millions de dollars E.-U. ;

Considère qu'en cas de situations d'urgence et d'activités imprévues en 2019, les budgets supplémentaires pourraient être complétés ou élargis, et que des ressources additionnelles, en sus de celles des budgets existants, pourraient être nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins ;

Exhorte les États membres à continuer de répondre généreusement, dans un esprit de solidarité et en temps voulu, à l'appel du Haut Commissaire pour des ressources en vue d'exécuter pleinement le budget annuel de 2019.

Annexe II

Décision sur la version révisée des termes de référence et des critères de composition du Comité d'audit et de contrôle indépendant

Le Comité permanent,

Considérant les modifications des termes de référence et des critères de composition du Comité d'audit et de contrôle indépendant proposées dans l'annexe I du document EC/70/SC/CRP.5/Rev.1,

Tenant compte des décisions du Haut Commissaire visant à renforcer et à rationaliser les fonctions de contrôle au HCR et à solliciter l'avis du Comité d'audit et de contrôle indépendant sur la nomination de l'Inspecteur général,

Décide d'adopter la version révisée des termes de référence et des critères de composition du Comité d'audit et de contrôle indépendant, telle que présentée dans l'annexe I du document EC/70/SC/CRP.5/Rev.1.
